

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA BEAC DU 08 MARS 2010 A BRAZZAVILLE**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale s'est réuni en session extraordinaire le lundi 08 mars 2010 à Brazzaville, République du Congo, sous la présidence de Monsieur Albert BESSE, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine, Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale.

Au cours de cette réunion, le Conseil a adopté à l'unanimité, la nouvelle rédaction de l'article 30 alinéa 1^{er} des Statuts de la BEAC qui consacre la règle de la présidence du Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'UMAC.

Le Conseil a réaffirmé la nécessité d'une réforme plus globale des Statuts. Dans cette optique, il a pris acte du Rapport préliminaire du Groupe de Travail chargé de la révision des textes organiques et réglementaires de la BEAC. Il a demandé au Gouvernement de la Banque d'épuiser le processus participatif en cours, en vue d'un rapport plus complet, enrichi sur la base des rapports des audits, à soumettre au Comité Ministériel.

Enfin, le Conseil s'est félicité de la bonne exécution du Plan d'action de la BEAC convenu avec le Fonds Monétaire International.

Il a décidé de tenir une réunion début avril 2010, avant la prochaine Conférence des Chefs d'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 08 mars 2010

**Le Président du Conseil d'Administration,
Président du Comité Ministériel de l'UMAC,**



Albert BESSE